

Au cours de la séance du conseil municipal en date du 25 mars 2024, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la mise en discussion des délibérations relatives au versement d'une subvention exceptionnelle à l'OFPP section Football, au versement d'une subvention à l'OFPP, et au versement d'une subvention à la MJC de Pompey, le Conseil Municipal, conformément à la loi, a de nouveau été convoqué le lundi 15 avril 2024 à 20h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 9 avril 2024. Le conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Délibérations examinées :

- N° 2024/035 - Subvention exceptionnelle OFPP section Football - Tournoi - **Approuvée**
- N° 2024/036 - Omnisports Frouard Pompey - Subvention 2024 - **Approuvée**
- N° 2024/037 - Maison des Jeunes et de la Culture - Subvention 2024 - **Approuvée**



Pompey, le 19 avril 2024
le Maire,

Laurent Trogric

Laurent TROGRIC